



## Vœux de l'US MARCHELEPOT et de l'AC HALLENCOURT

- Modification de l'Article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins

### Article 12.1 : Nombre d'équipe :

Situation Actuelle				
Niveau	Nombre d'équipes Séniors à avoir	U10 à U18	U8 - U9	U6 - U7
D1	2 équipes	2 équipes	non	non
D2	2 équipes	2 équipes	non	non
D3	1 équipe	2 équipes	oui (1 équipe non en entente)	non
D4	1 équipe	1 équipe	oui (1 équipe non en entente)	non

Nouvelle Proposition				
Niveau	Nombre d'équipes Séniors à avoir	Nombre de Points à obtenir en équipes de jeunes	Obligation minimum pour le club	Complément Possible
D1	2 équipes	2	1 équipe en foot à 11	1 équipe en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en foot à 11 <u>ou</u> 2 équipes en entente (foot à 8 ou 11)
D2	2 équipes	1,5	1 équipe en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en foot à 11	1 équipe en foot à 8 en entente <u>ou</u> 1 équipe en foot à 11 en entente <u>ou</u> 1 équipe U9 non en entente
D3	1 équipe	1	1 équipe en entente en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en entente en foot à 11	1 équipe en entente en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en entente en foot à 11 <u>ou</u> 1 équipe U7 ou U9 non en entente
D4	1 équipe	0,5	1 équipe U7 non en entente <u>ou</u> 1 équipe U9 non en entente <u>ou</u> 1 équipe en entente (foot à 8 ou 11)	

**Définition des équipes : Voir tableau ci-dessous de la proposition**

Comptabilisation des équipes	si équipe seule	Nombre de Joueurs Licenciés mini si en équipe seule	si équipe en entente	Nombre de Joueurs licenciés mini si en équipe en entente
<b>1 équipe en foot à 11</b>	1 point	8 joueurs	0,5 point	6 joueurs
<b>1 équipe en foot à 8</b>	1 point	7 joueurs	0,5 point	4 joueurs
<b>1 équipe U9</b>	0,5 point	6 joueurs	pas d'entente possible	
<b>1 équipe U7</b>	0,5 point	5 joueurs	pas d'entente possible	

**La Participation en Foot Animation (U6 à U11) pour être comptabilisé dans les obligations :**

- Rentrée du Foot de Septembre obligatoire sauf si le club s'inscrit après la date de rentrée.
- Journée Nationale ou Festive de mai ou Juin obligatoire.
- Maximum de 4 absences par Catégorie (U7 - U9 - U11) autorisées sur la Saison
- Pour les 4 absences en U7 et U9, si un club présente plusieurs équipes, seule l'équipe 1 sera concernée.
- Pour les 4 absences en U11, il y aura automatiquement forfait général de l'équipe.

**Article Ententes Seniors :**

Définition de l'équipe en entente	Nombre de Joueurs libres licenciés (U19, Sénior, Vétéran) à avoir au minimum dans chaque club
<b>si l'entente concerne une équipe 1</b>	9 joueurs
<b>si l'entente concerne une équipe 2</b>	27 joueurs
<b>si l'entente concerne une équipe 3</b>	45 joueurs
<b>si l'entente concerne une équipe 4</b>	63 joueurs

- La demande d'entente doit être saisie au plus tard le 15 juillet
- La demande d'entente doit être faite par 2 clubs maximum
- La durée de vie de l'entente n'est que d'une saison
- Le nombre minimum de joueurs licenciés doit être atteint pour le 30 septembre au plus tard

## **Modification de l'amende en cas de demande de dérogation**

### **Cout de la demande de Dérogation**

- D1 : 200 €
- D2 : 150 €
- D3 : 100 €
- D4 : 50 €